

DEPARTEMENT de
L'ESSONNE
◇
Arrondissement de
PALAISEAU
◇
Canton de
LONGJUMEAU
◇
Commune de
MONTLHERY
◇

Secrétariat
☎ 01.64.49.53.33

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

OBJET

Budget de la Commune

**Vote des taux
d'imposition 2024**

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

POUR : 22

CONTRE : 0

Abstentions : 7

Date de convocation

22.03.2024

Date d'affichage

22.03.2024

Date de mise en ligne

09 AVR. 2024

JMR/JM/24-04.04-001

Extrait du REGISTRE DES
du CONSEIL MUNI
de la COMMUNE DE MONTLHERY

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt et une heures

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Claude PONS, Maire.

PRESENTS :

- PONS, Maire
- Mmes BIANCO, DA COSTA FERNANDES, DA ROCHA, DA SILVA REBELO, EYROLLE-ROCA, GUILLOCHON, KIEFFER, KLJAJIC, LESCURE, MARTIN, NOEL, VALENTE, WANDJI,
- MM. ARAUJO, BENEL, BERTIN, DELMON, KAROU, LE BOUDEC, QUEANT, RICHARD, ZIANE.

EXCUSES :

- Mme DEKIMECHE pouvoir à Mme KLJAJIC,
- Mme TRUNSARD pouvoir à Mme DA COSTA FERNANDES,
- Mme ZANATO pouvoir à Mme NOEL,
- M DURAND pouvoir à M DELMON,
- M GAUCHET pouvoir à M BENEL,
- M STANORD pouvoir à M ARAUJO.

Le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a nommé Secrétaire de séance Madame Isabelle MARTIN.

L'exposé de Monsieur DELMON, 7^{ème} Adjoint aux Finances, travaux et équipements publics entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article 2121-29,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le projet de budget primitif de l'année 2024,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 7 mars 2024,
- Considérant que la commune de MONTLHERY est membre de la Communauté Paris-Saclay, depuis le 1^{er} janvier 2016 à la suite de la dissolution de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne au 31 décembre 2015,
- Vu les taux de fiscalité de l'année 2023,
- Considérant le souhait du Conseil Municipal de conserver des taux d'impositions stables,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

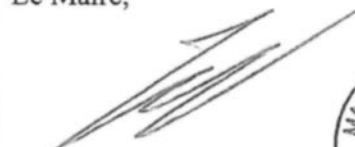
Publié le 09 AVR. 2024

ID : 091-219104254-20240404-JMRJM240404001-DE

↳ **FIXE, par 22 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS (celles de Mmes EYROLLE-ROCA, KIEFFER, NOEL, ZANATO et MM.BERTIN, KAROUI, RICHARD), les taux d'imposition pour 2024 comme suit :**

- ☒ **Taxe Foncière sur les propriétés bâties 37,20%**
- ☒ **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 99,07 %**
- ☒ **Taxe d'Habitation (Résidences secondaires)..... 18,95 %**

Pour copie conforme
au registre,
Le Maire,



Claude PONS

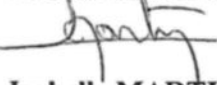


Fait et délibéré en séance publique,
les jour, mois et an que dessus.

A signé au registre
La secrétaire de séance
Le Maire,

Claude PONS

Le secrétaire de séance,



Isabelle MARTIN